

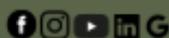
L'actualité de la Fédération Départementale
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
N°21 - Janvier 2025

Bonne année 2025 ✨

Bonne Année 2025



Le Président André DOUARD, les membres du bureau et
l'ensemble du personnel de la Fédération Départementale des
chasseurs d'Ille et Vilaine vous présentent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année.



Maison de la Chasse
Lieu dit Beauregard
35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20
fdc35@fdc35.com



Nouveau directeur de la FDC 35



Nous avons le plaisir de vous informer que Hugues LEFRANC devient Directeur de La Fédération Départementale des chasseurs d'Ille et Vilaine.

Cette évolution s'inscrit dans la continuité de son travail au sein de la FDC 35, et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles responsabilités.

Classement du sanglier en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD)

 Depuis le 31 décembre 2024, le sanglier est classé comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) en Ille-et-Vilaine, selon l'arrêté préfectoral.

 Que faut-il savoir sur cette mesure ? Ci dessous, un récapitulatif.

 Des informations complémentaires / précisions vous seront transmises dans les semaines à venir.



Classement du sanglier en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD)

Arrêté du 31 décembre 2024

Que faut-il savoir ?

QUELS CHANGEMENTS ?

1. Possibilité de **piéger** le sanglier
2. Pas de changement dans les pratiques de chasse

QUAND ?

Du 31 décembre 2024 au 30 juin 2025

CONDITIONS ?

- Être piégeur agréé
 - Avoir suivi la formation piégeage préalable
- Avoir suivi une formation complémentaire spécifique au piégeage du sanglier
 - 1ère formation prévue en mars 2025 à la FDC (date à venir)
- Être détenteur du droit de destruction (propriétaire ou fermier)
- **OU** avoir une délégation du droit de destruction des nuisibles

AUTORISATION ?

- Formulaire de demande d'autorisation simplifiée à remplir en ligne
 - Validé par l'administration (formulaire à venir prochainement)

COMMENT ?

- La destruction du sanglier est autorisée **uniquement par piégeage**
- Utilisation de pièges, uniquement de catégorie 1
 - Piégeage à l'aide de cage
 - Piégeage à l'aide de "piège file"
 - En enclos

RAPPEL : modalités de chasse et de régulation par espèces saison 2024-2025

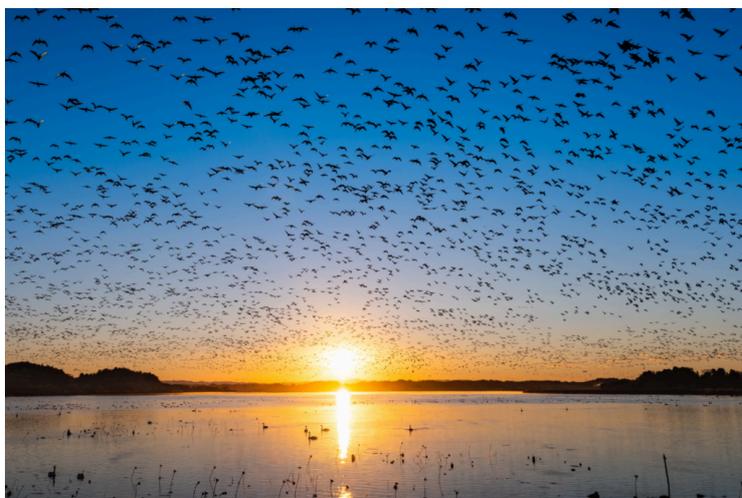
Modalités de chasse et de régulation

Saison 2024 - 2025



Toutes les modalités par espèces

Fermeture du gibier d'eau et migrateurs : 31 janvier 2025



Je télécharge le tableau
récapitulatif

FERMETURE
GIBIER D'EAU ET
MIGRATEURS
2024 2025

31 JANVIER 2025



« Calendrier Pense-Bête » – Ne manquez aucune date administrative !

La FDC 35 met à la disposition des chasseurs un calendrier pense-bête pour la saison cynégétique. Cet outil pratique regroupe toutes les dates clés et démarches administratives à ne pas oublier.

? Pourquoi ce calendrier ?

La gestion de la chasse, notamment en matière de plans de chasse, de comptages ou de bilans, nécessite une organisation rigoureuse. Ce calendrier a été conçu pour faciliter la vie des chasseurs en leur rappelant toutes les échéances importantes tout au long de l'année.

Où trouver ce document ?

Le calendrier est disponible directement sur le site de la FDC35. Il vous permettra également de retrouver les liens pour effectuer vos démarches en ligne, comme la déclaration des changements dans les associations ou les demandes de plans de chasse.

Restez organisés et profitez pleinement de votre saison de chasse grâce à ce calendrier pratique !

 Téléchargez-le dès maintenant sur notre site !



**DOCUMENTS À RENVoyer
À LA FDC35**

LE CALENDRIER PENSE-BÊTE INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

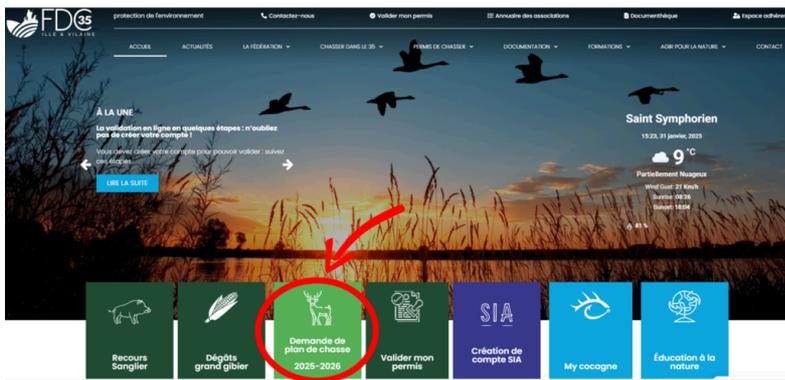
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
<ul style="list-style-type: none"> • Début des comptages lièvre • Préparation des documents pour le retour de vos plans de chasse grand gibier pour le 10 mars (en cas de modifications du territoire de chasse) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prendre contact avec votre technicien de secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendez vous pour les plans de chasse grand gibier avec votre technicien de secteur • Réunions de secteur : préparation Assemblée Générale FDC 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour demande de plan de chasse grand gibier : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 10 mars • Retour du carnet bécasse et PMA lièvre • Retour des timbres vote pour l'AG (20 jours avant l'AG) • Demande d'autorisation ESOD à faire sur fdc35.com • Début comptages cerf • ACCA : préparation des AG par votre conseil d'administration 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée Générale FDC • Retour des bracelets grand gibier pour le <ul style="list-style-type: none"> ◦ 15 avril dernier délai. • Demande en ligne pour chasse exceptionnelle du sanglier • Début comptages faisans • ACCA : convoquer l'AG en avril ou mai ou juin : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 10 jours à l'avance 	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération de vos lières attributions bracelets / sacs pour les plan de chasse et gestion grand gibier : <ul style="list-style-type: none"> ◦ fin mai • Vérifier auprès de votre technicien le classement du lièvre dans votre commune (PMA ? Plan de chasse ?) 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour de la demande du plan de chasse lièvre : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 1er juin • Ouverture du guichet unique pour le renouvellement de la validation du permis de chasser (par courrier ou en ligne) <ul style="list-style-type: none"> ◦ RAPPEL : la validation est valide jusqu'au 30 juin
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'appelants • ACCA : retour de vos déclarations d'Assemblée Générale : <ul style="list-style-type: none"> ◦ avant l'ouverture générale (septembre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour comptes rendus piégeage et destruction de corvidés 	<ul style="list-style-type: none"> • RAPPEL ACCA : retour de vos déclarations d'AG avant l'ouverture générale : <ul style="list-style-type: none"> ◦ dernier délai • Ouverture générale de la chasse : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 3ème dimanche de septembre • Retour de la demande du plan de chasse faisans : <ul style="list-style-type: none"> ◦ entre le 1er et le 15 septembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des documents pour le retour de vos plans de chasse grand gibier pour le 10 mars (en cas de modifications du territoire de chasse) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prendre contact avec votre technicien de secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour bilan plan de chasse lièvre + cristallin <ul style="list-style-type: none"> ◦ 10 jours après la date de fermeture • Préparation des documents pour le retour de vos plans de chasse grand gibier pour le 10 mars (en cas de modifications du territoire de chasse) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prendre contact avec votre technicien de secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Préinscription aux formations de l'année suivante (cf catalogue de formation ou site internet fdc35.com) • Préparation des documents pour le retour de vos plans de chasse grand gibier pour le 10 mars (en cas de modifications du territoire de chasse) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prendre contact avec votre technicien de secteur

TOUTE L'ANNÉE

- Retour de vos cartes T en ligne ou par courrier
- **Associations** : pour déclarer vos changements de statuts ou de bureau pensez à utiliser les services en ligne de la préfecture : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/>

Je télécharge le calendrier

Demande de plan de chasse / gestion 2025-2026
(uniquement pour les adhérents territoriaux)



Uniquement pour les territoires déjà référencés à la FDC 35

Votre déclaration est modifiable jusqu'au 10 mars 2025.

Je fais ma demande en ligne

Pour les **nouveaux demandeurs**, vous pouvez retrouver tous les documents nécessaires sur notre site internet : DOCUMENTHEQUE / DOCUMENTATION / PLAN DE CHASSE / DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Je consulte les documents



Pour toute demande ou rendez-vous, merci de vous adresser auprès de votre technicien de secteur en cliquant sur le bouton correspondant (sous la carte).



Service Technique FDC 35
Septembre 2023



Franck DROUYER

David TANNOUX
06 89 30 62 25

Unités de gestion 18, 20,
21,22, 23, 24, 27 et 28

Je contacte mon
réfèrent par mail

Nicolas HAIGRON
06 89 30 62 18

Unités de gestion 12, 13,
14,15, 16, 17, 25 et 26

Je contacte mon
réfèrent par mail

06 80 20 31 26

Unités de gestion 1, 2, 3,
4,5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 19

Je contacte mon
réfèrent par mail

Comptage "WETLANDS INTERNATIONAL" : 17 janvier 2025



Résultats du comptage
réalisé le 17 janvier 2025
au Marais Noir de Saint
Coulban



Définition :

WETLANDS INTERNATIONAL (en anglais, signifie « zones humides internationales »)
Wetlands international est une organisation à but non lucratif qui s'intéresse à la protection des zones humides et la gestion durable.

Historique :

Cette association a été fondée au Royaume-Uni en 1954. Dans les années 1980, des associations similaires sont créées aux USA et en ASIE. Fin 2013, une branche Européenne voit le jour.
Elle s'est donnée pour but de sensibiliser l'Europe, à la connaissance, la protection, la gestion, la restauration des zones humides et de promouvoir l'intégration des

enjeux liés à celles-ci dans les politiques de l'Union Européenne.

Les comptages « WETLANDS »

RAPPEL : Le comptage est un recensement international annuel des oiseaux migrateurs qui a lieu sur les zones humides d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie. Les effectifs dénombés sont à leurs minimum, ils sont donc les plus à même de représenter le nombre d'individus susceptibles de se reproduire les années suivantes.

Le Marais Noir de St Coulban est une zone de quiétude pour l'avifaune migratrice, il est donc strictement interdit de pénétrer dans le marais pour toute personne non autorisée.

INFO EVENEMENTS

Journée Mondiale des Zones Humides découvertes hivernales du Marais Noir de Saint-Coulban

Journée mondiale des zones humides

Marais Noir de Saint-Coulban

"À la découverte des particularités d'une tourbière et de ses milliers d'oiseaux migrateurs"

15 FÉVRIER
10h-12h 14h-16h

LES DÉCOUVERTES HIVERNALES

Fonction de la tourbe avec maquette

Observation et détermination des oiseaux hivernants aux longues vues et jumelles

Animé par Maëva Georgeault

Animation gratuite

Inscription obligatoire par mail : m.georgeault@fdc35.com

Nombre de places limitées

Boulienne - 35430 St Père Marc en Poulet

FDC35
ILLE & VILAINE

A l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides, venez participer aux découvertes hivernales du Marais Noir de Saint Coulban !

Découverte des particularités d'une tourbière et de ses milliers d'oiseaux migrateurs.

- Samedi 15 février 2025 : 10h-12h et 14h-16h

Inscription obligatoire par mail :
m.georgeault@fdc35.com
- 06 33 60 91 33

GRATUIT.

📍 Ferme de Boulienne 35430 St Père Marc en Poulet.

[Je m'inscris](#)

[En savoir plus](#)

Salon de la chasse du 28 au 31 mars 2025



Nous vous donnons rendez-vous du 28 au 31 mars 2025 pour vivre une aventure cynégétique unique au @Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage !

Vous trouverez tout ce qu'il vous faut pour passer du rêve à la réalité et déjà préparer la saison à venir.

Le Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage c'est avant tout un lieu de rencontre et de partage autour d'une passion commune... la chasse dans toutes ses dimensions.

Dans une tente géante chauffée plus grande que 3 terrains de football, ce sont quelques 400 exposants qui vous attendent. Marques mythiques, nouveautés, grands classiques et occasions, voyages, les possibilités sont sans limite !

Des stands de chasse à perte de vue, une ambiance incroyable, la chasse telle que nous l'aimons, c'est ce que vous découvrirez en arpentant les allées du Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Alors rendez-vous au Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage pour célébrer notre passion, notre culture et notre mode de vie !

[En savoir plus](#)

J'Aime La Nature Propre édition 2025



J'♥
LA NATURE
PROPRE

#JLNP

Faites la chasse
aux déchets !

14 - 15 - 16
MARS 2025

Nos partenaires



[En savoir plus](#)

AGENDA EVENEMENTS

FEV 10h00 - 12h00
15 Journée mondiale des Zones Humides : découvertes hivernales du Marais Noir de Saint Couban

MAR 14 mars - 15 mars
14 J'Aime La Nature Propre 2025

[Voir le calendrier](#)



AGENDA

Idée recette

NOUVELLE RECETTE

**Roulé de jambon
de sanglier
sauvage fumé et
séché au
fromage**

FDC35
ILLE & VILAINE

NEMROD
Le sauvage français

Source : Nemrod.co



Roulé de jambon de sanglier sauvage fumé et séché au fromage

Pour 8 amuses-bouche



- 8 tranches de jambon de sanglier sauvage fumé et séché.
- 200 g de fromage frais ail et fines herbes.
- 8 olives noires dénoyautées.
- Quelques herbes fraîches (persil, ciboulette ou thym).



PRÉPARATION :

Étape 1 : Pour démarrer cette recette, commencez par disposer les tranches de jambon de sanglier fumé et séché sur un plat.

Étape 2 : Ensuite, munissez-vous d'un bol et mélangez le fromage frais avec les herbes, préalablement hachées finement, que vous avez choisies. Attention à ne pas trop mélanger pour ne pas rendre le fromage trop liquide, sinon il s'échappera du roulé !

Étape 3 : Avec une cuillère à soupe, placez des boules de fromage sur chacune des tranches de jambon. Surtout, n'oubliez pas de laisser un peu de fromage, plus la bouchée sera gourmande.

Ensuite, enroulez délicatement la tranche de jambon autour du fromage, en veillant à bien recouvrir tout le fromage. Serrez au maximum le rouleau puis piquez-le avec un pique en bois afin de maintenir l'ensemble.

**Retrouvez toute l'actualité sur notre
site internet fdc35.com**



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Lieu-dit Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20

fdc35@fdc35.com

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !



© 2024 FDC35. All right reserved. Tous droits réservés
Newsletter réalisée par la FDC35 / C.AUBRY -
Image(s) vidéo(s) utilisée(s) sous licence FDC35- stock.adobe.com



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)